le habert
HEBERGEMENT SAINT-PAUL

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Vie et organisation de l’association

Missions

L’association « Le Habert - Hébergement Saint Paul » a vu le jour il y a plus de soixante ans à l’initiative du Père Fréchet, prêtre engagé dans un quartier populaire de Grenoble, avec pour objectif d’offrir un toit aux personnes en grande précarité. Aujourd’hui encore, les besoins en hébergement demeurent particulièrement importants dans la ville. En effet, malgré un niveau de vie élevé, la population grenobloise présente des poches de précarité : 27 000 personnes se trouvent en situation de pauvreté monétaire, soit un taux de pauvreté de près de 20 % (contre moins de 15 % à l’échelle métropolitaine). La précarité vis-à-vis de l’emploi est plus importante à Grenoble qu’à l’échelle de la France métropolitaine. Ainsi, le taux de chômage atteint près de 15 %, contre 12 % en France ou à l’échelle du territoire métropolitain, et la part d’emplois précaires est plus élevée à Grenoble (23 %) qu’en France (15 %). Plus d’un enfant grenoblois sur trois âgés de moins de 3 ans vit dans une famille qui se situe sous le seuil de bas revenus. L’accès au logement constitue un autre enjeu majeur dans un contexte de forte tension immobilière, accentuée par l’attractivité du territoire auprès des étudiants, chercheurs et professionnels du secteur technologique. Cette pression contribue à l’augmentation des loyers et complique l’accès au logement pour les ménages les plus modestes.



Face à cette situation, le Habert gère aujourd’hui un parc d’environ soixante logements, permettant d’accueillir près de 150 personnes en situation de précarité, sur des durées généralement comprises entre 18 et 36 mois. Au-delà de la mise à l’abri, le Habert a également construit une approche globale d’accompagnement des personnes défavorisées, prenant en compte des dimensions variées telles que l’accès aux droits, la santé, la scolarisation ou encore la gestion du logement. Les « Ateliers Solidaires du Habert », lancés en 2023, offrent à certaines personnes hébergées l’opportunité de bénéficier d’une activité professionnelle rémunérée, constituant une première étape vers l’insertion durable.

Organisation & Fonctionnement en 2025

LES INSTANCES. L'organisation de l'association repose sur trois instances principales. Le Conseil d'Administration définit les orientations stratégiques et veille à la gestion administrative et financière ; il regroupe des membres de l'association ainsi que des représentants de partenaires majeurs. L'Assemblée Générale rassemble quant à elle l'ensemble des parties prenantes : bénévoles, salariés, personnes accompagnées et partenaires. Enfin, la mise en œuvre opérationnelle des actions est assurée par les salariées et bénévoles, à travers une réunion semestrielle dédiée à la gestion des fins d'hébergement, et quatre réunions mensuelles thématiques: « Entrées et sorties », « Finances », « Projets » et « Gestion du parc immobilier ».

LES ACTEURS. Le fonctionnement du Habert repose sur l'engagement conjoint de salariées et de bénévoles, et sur le soutien de partenaires.

L'équipe des salariées. Les salariées occupent un rôle central dans le fonctionnement de la structure. L'année 2025 a été une année chargée pour cette équipe. Une des salariées suivant une formation en vue d'obtenir le CAFERUIS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale), les périodes de stage et de regroupement à l'école de cette salariée ont nécessité une organisation renforcée au sein de l'équipe, impliquant des relais et une mobilisation plus soutenue. Afin de pallier la surcharge de travail induite et de ne pas impacter l'accompagnement des familles, un recrutement temporaire a été réalisé. Une éducatrice salariée a ainsi été embauchée pour une durée de trois mois, correspondant à une période de stage quasi continue de la salariée en formation. Par ailleurs, une stagiaire arrivée en 2024, a achevé son stage au cours du premier trimestre 2025. Cette expérience a constitué une période riche, tant pour elle que pour l'équipe.



Un évènement majeur pour les salariées du Habert a été l'arrivée de Madame Carole Vinatier Samba, en qualité de directrice. Ce recrutement est l'aboutissement de la réflexion sur l'organisation de l'association, réflexion qui avait été initiée en 2024.

Les équipes de bénévoles. Depuis sa création, le Habert s'appuie sur l'engagement de bénévoles qui occupent une place essentielle dans la vie et le développement de l'association. Aux côtés de l'équipe salariée, ils contribuent au bon fonctionnement des activités.

En 2025, l'équipe bénévole s'est renforcée avec l'arrivée de quatre nouvelles personnes qui se sont investies dans les travaux, l'entretien et la maintenance des logements. Ce renfort a permis d'assurer un meilleur suivi de l'état des logements et de réaliser plus rapidement certaines interventions tout en contenant les coûts liés à l'entretien des appartements. Les autres bénévoles interviennent dans les domaines de la gestion, de l'administration et du soutien à l'organisation des activités de l'association. Leur participation permet d'optimiser le fonctionnement quotidien du Habert, de consolider certaines missions supports, et de soutenir le développement des projets menés par l'association en contribuant notamment à la recherche de financements, au développement des liens avec les institutions publiques et les fondations, et au montage de projets. Les bénévoles prennent également en charge le suivi comptable et financier de l'association, ainsi que la gestion des ressources

Humaines. Au-delà de l'appui opérationnel qu'ils apportent, les bénévoles représentent une richesse humaine précieuse pour le Habert. Leur engagement, leurs compétences et le temps qu'ils consacrent à l'association participent pleinement à la dynamique collective et témoignent d'une solidarité concrète envers les personnes accompagnées.



Les partenaires. Autour des personnes hébergées, à la fois bénéficiaires et pleinement impliquées dans le dispositif, le fonctionnement du Habert s'appuie sur une dynamique collective réunissant de nombreux partenaires. Parmi ces partenaires figurent les donateurs, dont l'appui financier est déterminant pour assurer la continuité des actions. Des associations partenaires apportent au Habert leurs compétences spécifiques, qu'il s'agisse du repérage des situations de précarité (Secours catholique), de l'accompagnement juridique (ADATE), de l'accès au logement (Un toit pour tous), de l'insertion professionnelle (Emmaüs et Travail et partage), ou encore de l'ouverture culturelle (Culture du cœur). Les employeurs du territoire soutiennent Le Habert en proposant des opportunités aux stagiaires engagés dans les Ateliers solidaires, favorisant ainsi leur retour à l'emploi. Les collectivités publiques - État (DDETS), communes, Grenoble Alpes Métropole et Région Auvergne-Rhône-Alpes - apportent un soutien financier essentiel, complété par celui de fondations et de fonds de dotation (Fondation de France, Fondation Abbé Pierre, …). L'état intervient également par le biais de la DDETS pour l'agrément administratif et, par le biais de la préfecture de l'Isère, pour la délivrance des titres de séjour, sésames indispensables à l'accès à l'autonomie.

Espaces de rencontre

Au-delà de l'accompagnement individuel, le Habert encourage une dynamique collective structurée autour d'un local situé au 51 rue de Stalingrad. Cet espace, largement investi par les personnes hébergées, se caractérise par une forte solidarité et des échanges fréquents.





Un jeudi sur deux, des repas partagés y sont proposés, préparés par un groupe chargé d'élaborer les menus. Le lieu reste également accessible pour échanger autour d'un café, pour des goûters confectionnés par des bénévoles ou des personnes hébergées. Le lundi, une permanence est assurée pour accompagner les démarches administratives ou permettre la rencontre avec la juriste de l'ADATE. Cette dernière occupe une place essentielle dans le dispositif dans la mesure où toutes les personnes hébergées sont amenées à la consulter à un moment ou à un autre. Les thématiques abordées concernent principalement la régularisation administrative, le regroupement familial ou l'accès aux droits sociaux. Face à des réglementations en constante évolution, les travailleuses sociales s'appuient sur l'expertise de cette juriste. Cette collaboration constitue aujourd'hui un véritable point fort de l'accompagnement proposé.

L'animation autour du local 51 permet d'organiser d'autres temps conviviaux qui rythment la vie de l'association, comme des ateliers de couture ainsi que de nombreuses

sorties, que ce soit en montagne ou au bord de lacs, ou pour assister à des évènements sportifs. Après une baisse relative de fréquentation en 2024, la vie du local a retrouvé un nouvel élan en 2025. Une belle illustration a été la création d'ateliers de « bien-être » réservés aux femmes. Un autre exemple du dynamisme retrouvé est illustré par le partenariat qui a été engagé avec la Direction des sports de la ville de Grenoble. Une rencontre avec les équipes de cette Direction a permis la mise en place d'activités sportives gratuites, encadrées par des éducateurs sportifs municipaux. Des séances de cardio training sont désormais proposées, avec des cours mixtes, mais également des cours réservés aux femmes. En complément, des places pour assister à des matchs de football au Stade des Alpes ont été mises à disposition, venant enrichir les propositions faites aux personnes hébergées.





Toujours dans le cadre de l'animation collective, le soutien apporté par les hébergés à Emmaüs a été poursuivi. Ainsi, douze temps de bénévolat ont été réalisés en 2025. Cette implication est reconnue par Emmaüs comme « une aide précieuse ». Au vu de la forte demande émanant des personnes hébergées, une réflexion est en cours avec les responsables de la communauté afin d'envisager une augmentation de la participation des hébergés en 2026.

L'ensemble des activités proposées permettent de renforcer la relation éducative entre les salariées du Habert et les personnes hébergées dans un cadre plutôt informel mais très précieux. A l'échelle du collectif, cette animation contribue à valoriser le local, à encourager l'expression de chacun(e), à développer la solidarité et à créer des liens durables. Elle offre des moments de répit essentiels dans le quotidien des personnes hébergées et répond à leurs envies qui vont bien souvent au-delà du simple partage d'un repas.









TEMPS FORTS 2025 AU LOCAL 51

- 23 permanences juridiques
- 43 permanences administratives
- 14 sorties collectives de loisir
- 12 sorties de bénévolat (Emmaüs)
- 13 repas partagés
- 3 cours de français
- 1 formation collective (juriste)

Dispositifs d'hébergement mis en place

Dans la continuité des questionnements engagés en 2024, l'association a poursuivi en 2025 sa réflexion autour de la durée de l'hébergement dans les différents dispositifs qui ont été mis en place. Ce travail a conduit à engager une analyse plus fine, notamment dans le but d'établir des critères d'accompagnement et de durée d'hébergement, en fonction des dispositifs et des situations des personnes accueillies. L'objectif est de mieux articuler les exigences du cadre d'intervention avec la réalité des parcours, souvent marqués par des blocages administratifs durables. Cette démarche vise à concilier une gestion équitable des places disponibles avec le maintien d'un accompagnement adapté et digne. Il s'agit autant que possible de veiller à garder un certain « turn over » des personnes hébergées tout en essayant d'éviter des sorties qui seraient sans solution, dans un contexte où les freins liés à l'accès aux titres de séjour demeurent prégnants.

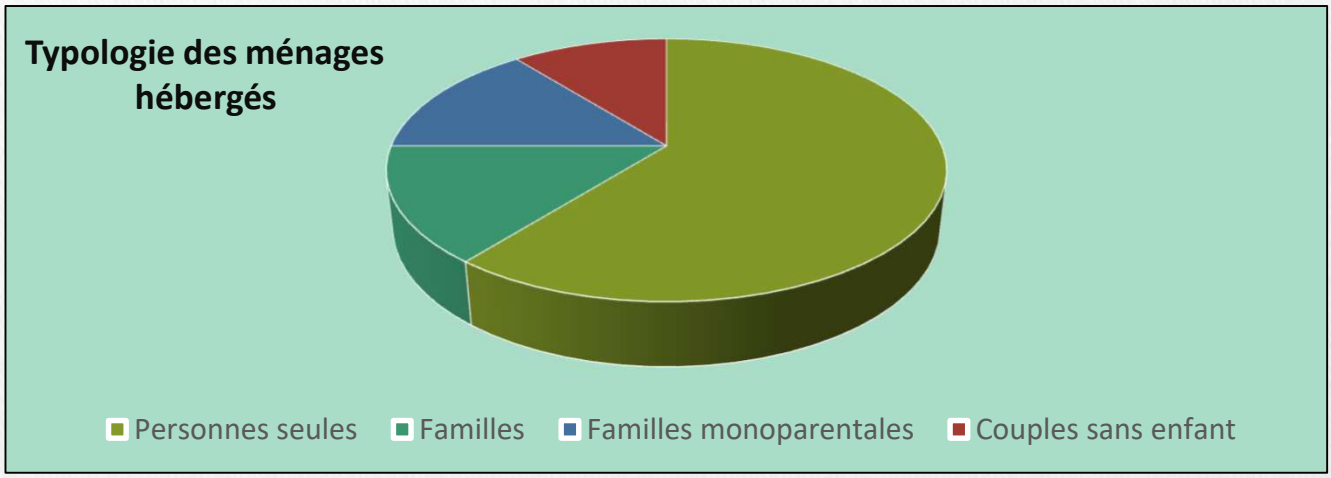
Hébergement dans le « Parc privé »

Parmi les personnes hébergées, l'association compte 28 ménages en situation administrative complexe. Pour ce type de profils, une liste d'attente existe afin de postuler à un hébergement au sein du parc de logements dit « Parc privé ». Dans ce parc, l'hébergement et l'accompagnement sont prévus pour une durée maximale qui est normalement fixée à trois ans. Le financement des appartements concernés est assuré par les donateurs privés de l'association (environ 200), ainsi que par des Fondations. L'accompagnement au sein du parc privé porte sur les questions de santé, de scolarité et de garde d'enfants, ainsi que sur les démarches administratives nécessaires à la stabilisation de la situation des hébergés par l'obtention d'un titre de séjour. Pour cela, un accompagnement juridique existe, avec le soutien d'une juriste et/ou d'un avocat. Le Habert assure également un soutien moral auprès des personnes qui ont été pour la plupart fragilisées par des parcours de vie complexes, un exil douloureux et une situation de grande précarité en France ; situation qui dure bien souvent depuis plusieurs années. L'accompagnement vise à créer un lien de confiance permettant aux hébergés de retrouver l'énergie nécessaire pour devenir acteurs de leurs démarches et mobiliser les leviers possibles en vue d'une évolution de leur situation. Lorsque la situation administrative est régularisée, le Habert accompagne les personnes en vue de l'obtention d'un logement pérenne, de l'ouverture de leurs droits et de la stabilisation de leur situation financière. Celle-ci passe notamment par l'accès à l'emploi, avec l'appui d'un conseiller emploi si besoin.

En résumé, l'accompagnement des personnes hébergées au sein du parc privé est un accompagnement global (administratif, santé, social et insertion) à destination de personnes seules ou de familles dont le degré d'autonomie est variable, les personnes seules étant souvent assez autonomes.

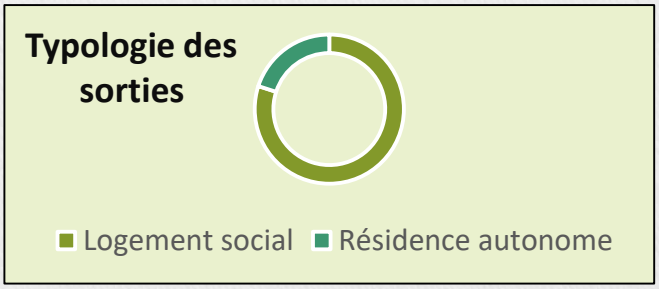
Bien que les durées d'hébergement demeurent élevées, confirmant que les parcours restent fortement contraints par les difficultés d'accès aux titres de séjour, l'année 2025 marque une évolution notable par rapport à l'exercice précédent. En effet, alors qu'aucune sortie n'avait été enregistrée en 2024, cinq sorties ont pu être réalisées cette année, principalement vers le logement social. Parmi ces parcours, deux

concernent des personnes seniors qui ont pu être orientées vers des solutions adaptées (résidence autonomie et logement dans le parc privé). Ces situations constituent des avancées particulièrement positives, compte tenu des difficultés spécifiques rencontrées par ce public pour envisager une sortie après un hébergement de longue durée. Toutefois, malgré les moyens mobilisés, la majorité des personnes restent freinées par leur situation administrative : absence d'autorisation de travail, impossibilité d'accéder à certaines prestations, difficultés d'accès au logement et, plus largement, à une vie sociale stable et autonome. Le Habert cherche alors à créer des passerelles entre la société civile et ces personnes précarisées et souvent invisibilisées, à travers les leviers qu'elles peuvent encore mobiliser, comme la recherche de missions de bénévolat, la participation à des cours de français, la recherche d'emploi, mais aussi l'accompagnement dans l'accès à leurs droits fondamentaux, notamment la santé (certains soins spécifiques n'étant pas pris en charge par la CPAM), ou encore l'accès à une alimentation suffisante et équilibrée.



INDICATEURS 2025 POUR LE PARC PRIVÉ

- 5 sorties
- 28 ménages, représentant 55 personnes, dont 20 enfants.
- Durée moyenne de l'hébergement pour les personnes sorties : 55 mois





Hébergement dans le « Parc SIAO »

Le Habert administre un ensemble de logements, appelé « parc SIAO », dans le cadre d'un dispositif soutenu financièrement par la DDETS, le Conseil départemental et la Ville de Grenoble. Ce parc peut accueillir environ soixante personnes. Les publics concernés se distinguent de ceux hébergés dans le parc dit « privé » dans la mesure où ils disposent d'un droit au séjour ainsi que de ressources, bien que celles-ci demeurent très modestes. Ces personnes sont orientées vers le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) par un travailleur social de secteur ou d'une autre structure, puis accueillies par Le Habert pour une durée comprise entre 12 et 18 mois. L'accompagnement est effectué par un binôme constitué d'une salariée du Habert et d'une autre travailleuse sociale issue du département, ou du SALTO s'il n'y a pas de référent à l'arrivée. Ce binôme accompagne les personnes dans leurs démarches d'accès aux droits, ainsi que sur les questions administratives et de santé. Selon les situations, l'accompagnement proposé par le Habert peut aller au-delà du seul hébergement et de la recherche d'une solution de logement pérenne. Il s'agit bien souvent d'un accompagnement visant à la fois à favoriser la stabilisation de la situation des personnes hébergées, l'appropriation du logement et le « prendre soin de soi ». Il peut également s'étendre aux questions budgétaires, notamment dans les situations de surendettement qui constituent une problématique récurrente. Le Habert fait alors le lien avec les interlocuteurs les plus pertinents pour accompagner le montage de dossiers de surendettement. Le Habert assure également un soutien moral et veille à orienter les personnes vers des professionnels de santé lorsque cela s'avère nécessaire. Les personnes accompagnées se trouvant fréquemment en situation de précarité et d'isolement, le soutien par le collectif est recherché, notamment en créant du lien entre les personnes hébergées. En 2025, les modalités de collaboration avec le SIAO se sont renforcées, notamment grâce à un lien régulier avec une interlocutrice dédiée. Les échanges fréquents et les rencontres avec cette personne ont constitué un appui réel pour le suivi des situations.



En résumé, l'accompagnement réalisé pour les personnes hébergées dans le « Parc SIAO » est un accompagnement en coréférence, l'action des travailleuses sociales du Habert se situant essentiellement autour des questions d'hébergement et de recherche de logement pérenne pour des personnes qui sont relativement autonomes.

L'année 2025 a été marquée par un nombre important de ménages (huit) qui sont sortis du dispositif. Ces sorties ont permis l'arrivée de nouveaux hébergés. Parmi ceux-ci, on recense malheureusement un nombre significatif de femmes victimes de violences.



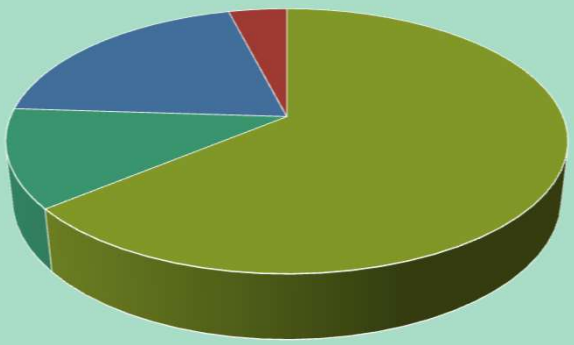
La fin de l'année 2025 a été marquée par l'annonce d'une réforme des modalités de relogement, mise en œuvre à compter de 2026. La gestion des attributions de logements pour les publics prioritaires est désormais davantage déléguée aux bailleurs sociaux, avec de nouvelles procédures de transmission des dossiers, entièrement dématérialisées. Si cette évolution vise à rendre les processus plus

fluides, elle soulève également des interrogations quant à ses effets concrets pour les personnes accompagnées. Ses impacts sur les délais et l'effectivité des relogements restent à surveiller. Le pouvoir plus important des bailleurs dans le choix des candidats rendra notamment difficile le relogement des personnes ayant un passif locatif complexe (impayés, problèmes de voisinage…).

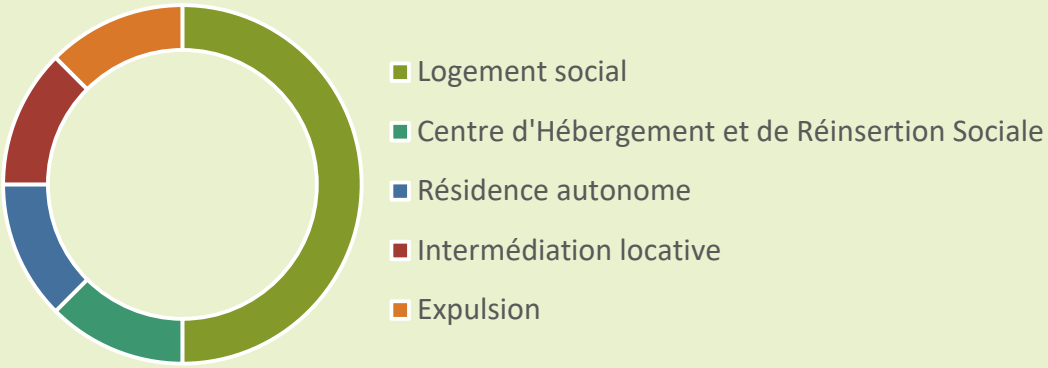
INDICATEURS 2025 POUR LE PARC SIAO

- 8 sorties
- 25 ménages, représentant 43 personnes, dont 14 enfants.
- Durée moyenne de l'hébergement pour les personnes sorties : 38 mois

Typologie des ménages hébergés



Typologie des sorties



Besoins en accompagnement



Hébergement dans le « Parc MALU »

Depuis 2020, une nouvelle porte d'entrée existe au Habert. Il s'agit de l'accueil de ménages qui sont orientés par le dispositif dit de « Mise à l'Abri d'Urgence » (MALU). Ce dispositif est financé par la ville de Grenoble (CCAS) et par la Métropole. A la fin de l'année 2025, par le biais de ce dispositif, treize familles identifiées comme étant en grande précarité étaient accompagnées par le Habert et hébergées par l'association « Un Toit pour Tous ».

Etant donné les typologies des familles hébergées, la précarité dans laquelle elles vivent depuis plusieurs années et leur parcours d'exil, il s'agit de personnes qui nécessitent un accompagnement global, dense et de proximité qui intègre l'administratif, la santé, le social, la gestion dans l'hébergement et le soutien à la parentalité. Des demandes d'aides financières sont également traitées dans le but de répondre aux besoins essentiels des hébergés, notamment alimentaires. Une attention particulière est portée à l'accès aux soins à travers la recherche de professionnels de santé et l'accompagnement des démarches de prise en charge, l'Aide Médicale de l'Etat (AME) ne couvrant pas toujours l'ensemble des soins, notamment dentaires.

Alors que le dispositif MALU offre un cadre relativement stable, permettant d'inscrire les familles dans des parcours d'accompagnement sécurisés, l'année 2025 a été marquée par la décision de la Métropole d'arrêter son soutien financier à ce dispositif à partir de juin 2026.

INDICATEURS 2025 POUR LE PARC MALU

- 1 sortie en intermédiation locative (IML)
- 13 familles (dont une monoparentale), représentant 56 personnes, dont 33 enfants.
- Durée de l'hébergement pour la famille sortie : 48 mois



Hébergement de jeunes

Dans le prolongement de l'année 2024, le Habert a proposé en 2025 douze places d'hébergement, sous la forme de colocations de deux ou trois personnes, à des jeunes en cours de formation, le temps de l'obtention de leur premier diplôme. Cet hébergement a permis à ces jeunes de suivre une scolarité mêlant formation et périodes de stage. Au-delà d'éviter la rue, le suivi social et la scolarité permettent aux jeunes de lutter contre l'isolement et ses dérives. En manque de repères, ils apprennent à gérer les provisions, l'entretien de leur logement, à veiller à son bon fonctionnement, tout en s'adaptant à la vie en colocation. Dans ce contexte, l'accompagnement socio-éducatif mis en place par Le Habert est essentiel.

Six des douze jeunes hébergés par Le Habert sont arrivés en France seuls et en étant mineurs. Orientés par le Secours Catholique, ils étaient isolés et sans aucun réseau, ni familial, ni amical. En 2025, ils ont suivi une scolarité dans des filières professionnalisantes (peinture, mécanique, restauration). Courant 2025, le Habert a enregistré des sorties d'hébergement pour trois de ces jeunes, dont deux suite à une reconnaissance de minorité. Trois nouveaux jeunes ont pris leur suite. Pour tous, le passage de diplôme est prévu en 2027. Sur le nouvel effectif de six jeunes, cinq sont devenus majeurs au cours de l'année. Pour ces cinq jeunes, les possibilités d'obtenir un droit de séjour et de travail sont devenues minces, et envisageables uniquement après de nombreuses années de présence en France. Le sixième jeune espère obtenir une reconnaissance de minorité grâce à une demande de passeport déposée par la Cimade.

Les six autres jeunes hébergés par Le Habert ont entre 18 et 19 ans. Ils sont arrivés seuls en France au cours des années 2023 et 2024, et ont été orientés vers Le Habert par l'association 3aMIE. Ils ont actuellement un statut de demandeurs d'asile ; à ce titre, ils attendent une convocation par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides). Aux yeux de l'Etat, ils se trouvent en situation régulière. Ces six jeunes majeurs ont bénéficié du projet « Forme Toit » qui est porté conjointement par Le Habert, l'école associative « 3aMIE » et l'association « Un Toit Pour Tous ». « 3aMIE » offre des formations dans un cadre scolaire semblable à celui du lycée et/ou du collège, alors que « Un Toit Pour Tous » propose des solutions d'hébergement pour les personnes en précarités sociale et financière. Le projet a débuté en Novembre 2024, en synergie avec le recrutement par Le Habert d'une nouvelle éducatrice spécialisée. Les jeunes ont tous suivi une scolarité dans le cadre d'une formation en CAP « Intervention et Maintenance Technique des Bâtiments » (IMTB). Ils ont passé leur examen en candidat libre car l'école 3aMIE n'est pas agréée comme établissement formateur. Quatre des jeunes ont obtenu leur diplôme en Juin 2025, et cinq d'entre eux vont poursuivre leur formation (CAP, CLEPT, BAC Pro) dans des lycées publics. La fin de la scolarité à 3aMIE et l'obtention du diplôme ont mis fin à l'hébergement de ces jeunes dans le cadre du projet « Forme Toit », ce qui conduit à la libération de leurs logements au profit de jeunes, nouveaux venus, qui pourront, à leur tour, entrer en formation.



TEMPS FORTS POUR LES JEUNES EN 2025

- 1 séjour dans le Trièves : 4 jours 3 nuits. Camping au bord de la rivière, randonnée en montagne, repas collectif et jeux. Travail du bois.
- 1 sortie au festival de HipHop de Pontcharra
- 3 repas partagés organisés en soirée





Les Ateliers Solidaires

Malgré leur volonté de travailler et de s'intégrer, de nombreuses personnes hébergées se heurtent à des obstacles à l'emploi : manque d'expérience ou de formation, maîtrise insuffisante du français, problèmes de santé, contraintes familiales ou situation administrative instable. Cette difficulté d'accès à l'activité professionnelle entretient leur précarité en rendant plus complexes les conditions de leur départ du Habert.

Pour répondre à ces difficultés, l'association a lancé en 2022, avec le soutien de la DDETS, un projet expérimental inspiré des Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA) : « Les Ateliers Solidaires du Habert ». Chaque année, ce dispositif propose cinq places de stagiaires afin de favoriser une mise en situation de travail, le développement de compétences, l'apprentissage des codes professionnels et la construction d'un projet d'insertion. Il repose sur un partenariat étroit avec le Secours Catholique et l'association « Travail & Partage » qui apportent leur expertise et assurent notamment l'accompagnement vers l'emploi.









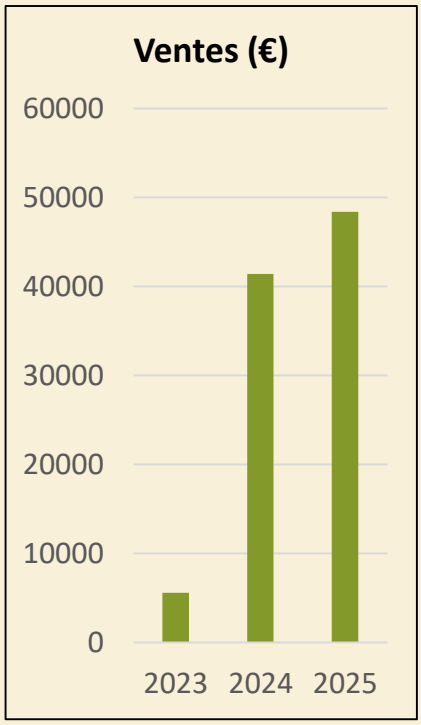
Depuis l'année 2023, l'activité des Ateliers Solidaires a sensiblement évolué, notamment grâce au soutien croissant de nos partenaires. Le périmètre de cette évolution est large, touchant à la fois les offres de prestations, la formation et la rémunération des stagiaires, ou encore les efforts réalisés dans le but d'élargir le cercle des clients.

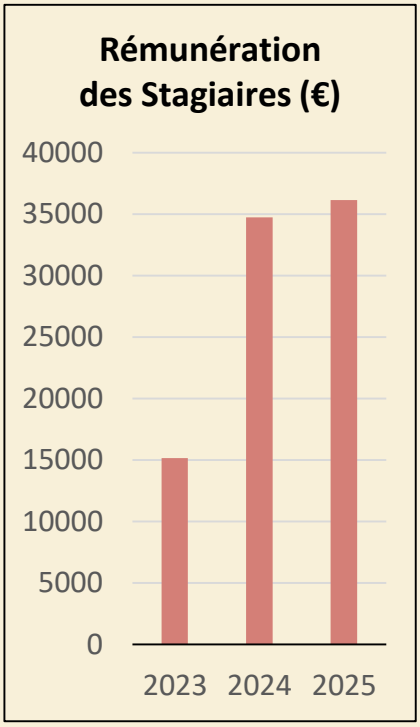
Augmentation de l'activité. L'activité des Ateliers Solidaires a fortement augmenté entre les années 2023 et 2024. Elle s'est stabilisée en 2025. Le nombre de clients ainsi que le volume de prestations (nombre d'heures) a évolué de manière similaire.

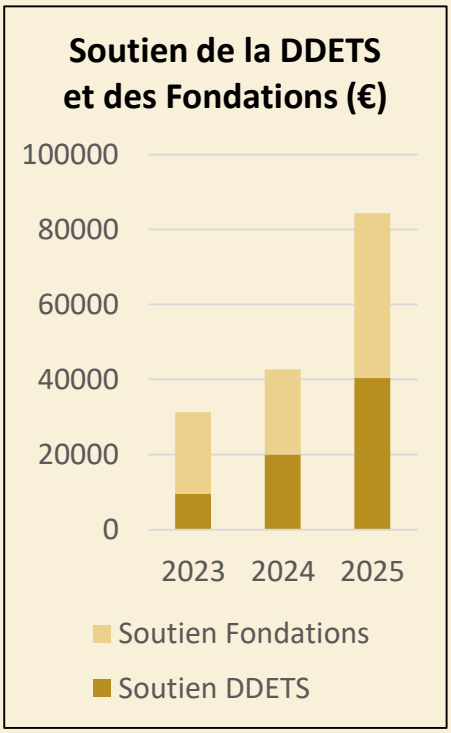
Rémunération des stagiaires. Pour les cinq stagiaires des Ateliers Solidaires, la croissance de l'activité a entrainé une augmentation significative des pécules, permettant à ces stagiaires de sortir de la très grande précarité.

Formation des stagiaires. Les stagiaires ont bénéficié d'un accompagnement professionnel en soutien de leur sortie vers l'emploi. Cet accompagnement, en partie individualisé, a été assuré en partenariat avec l'association « Travail et Partage » qui est spécialisée dans l'emploi. La formation intègre des modules autour de thématiques clés comme la connaissance du marché de l'emploi, la réalisation d'un CV, la préparation d'un entretien professionnel, la connaissance de soi et de ses compétences. Des formations qualifiantes ont également été financées : habilitation électrique, Sauveteur secouriste du travail, CACES niveau 1B-3 et 5.

Pour les activités « Cuisine », le recrutement à temps partiel d'une cuisinière diplômée a permis la mise en place de normes rigoureuses d'hygiène et de sécurité, ainsi que la transmission de techniques de préparation propre au milieu de la restauration professionnelle. Sur les chantiers de rénovation, le renforcement de l'encadrement technique professionnel a conduit à une plus grande efficacité, permettant de répondre à un nombre croissant de demandes, mais également au démarrage de certaines activités plus techniques comme la pose de stratifiés, la réalisation de peintures sur sols, la petite menuiserie, la petite électricité, la pose de placoplâtre et de bandes de joint.







Prestations internes. En parallèle aux ventes dites « externes », qui résultent de prestations réalisées auprès de clients, une part conséquente des interventions des Ateliers Solidaires dans le domaine de la rénovation a été dédiée au parc de logements du Habert. Ces prestations, dites « internes », permettent d'aller vers une amélioration sensible de la salubrité et du confort des hébergements, à coût raisonnable et maîtrisé. Cette part d'activité a également permis l'entrée dans notre parc de plusieurs logements mis à disposition gratuitement par leurs propriétaires alors qu'ils nécessitaient des rénovations très importantes.

***Simplification de l'offre*.** Le regroupement d'un ensemble de formalités a été mis en place, avec l'adoption d'un document unique qui prend la forme d'un devis. Celui-ci annonce désormais un prix fixe grâce à une bonne anticipation des coûts qui résulte d'une expérience de trois années d'activité dans les domaines concernés.

Fidélisation d'une clientèle institutionnelle. La fidélisation d'une clientèle institutionnelle est en cours d'élaboration, notamment pour les chantiers de rénovation. Ainsi, les Ateliers sont désormais régulièrement sollicités par les Petites Soeurs des Pauvres, l'association St Agnès, l'association Un Toit pour Tous. Cette approche devrait porter pleinement ses fruits dès l'année 2026.

***Soutien renforcé de la DDETS et des Fondations*.** Initialement accordé à titre expérimental, l'agrément des Ateliers solidaires par la DDETS a été renouvelé en 2025. Par ailleurs, la DDETS a maintenu le financement de l'encadrement professionnel de l'activité « Cuisine » des Ateliers, tout en augmentant son soutien au financement de l'encadrement technique de l'activité « Rénovation ». Enfin, la DDETS a accordé au Habert un agrément « Service à la personne » qui permet à nos clients d'obtenir, dans certaines conditions, des reçus fiscaux pour les services fournis.

Les fondations RIACE, VINCI, LEON GROSSE et MERIGOT ont apporté quant à elles un soutien extrêmement précieux en finançant une partie de l'hébergement des stagiaires, ainsi que l'achat de matériel et d'équipements de protection individuelle. Le coût des formations qualifiantes suivies par les stagiaires a également été pris en charge par ces Fondations.

Coups de projecteur

Coup de projecteur sur le recrutement d'une direction salariée. L'année 2025 a été marquée par la concrétisation de la réflexion engagée l'an passé autour de l'évolution de la gouvernance de l'association. Face au développement important des activités menées par le Habert et face à la charge croissante reposant sur les bénévoles, notamment le président et le vice-président, la nécessité de structurer davantage l'organisation s'est confirmée. Dans ce cadre, un travail approfondi a été mené tout au long de l'année 2025, associant bénévoles et salariées. Une fiche de poste pour une fonction de direction a été élaborée de manière collective, ainsi qu'une charte des valeurs de l'association (voir ci-après). Cette réflexion collégiale a été essentielle pour faire évoluer la structuration de l'association, en posant les fondements d'une organisation plus pérenne et mieux adaptée aux enjeux actuels. Concrètement, elle a permis d'engager sur des bases consolidées la démarche de recrutement d'une direction professionnelle, recrutement qui

va de pair avec la recherche de nouveaux financements et de subventions complémentaires. Ce processus a abouti avec l'arrivée de Madame Carole Vinatier Samba, en qualité de directrice, le 31 mars 2026. Madame Vinatier Samba possède une solide expérience de direction d'association dans le domaine de la solidarité. Elle a en effet a exercé pendant douze années la direction des « Nouveaux jardins de la solidarité », à Moirans. Cette expérience dans le domaine de l'insertion sera fort utile pour les activités futures du Habert.

Coup de projecteur sur la charte du Habert. Le contexte politique de ces deux dernières années se traduit par des difficultés croissantes pour l'obtention de titres de séjour. Ce contexte nous a amené à nous interroger sur le projet et les valeurs de notre association. Quel est le sens de notre accompagnement ? Faut-il accepter un séjour sans limite ou fixer une durée limite d'hébergement, quitte à devoir alors remettre les personnes « à la rue » lorsque cette durée limite est atteinte ? Afin de tenter d'apporter des réponses à ces questions, un travail collectif de réflexion a été mené par les personnels salariés et bénévoles dans le but de rédiger une « charte » qui expliciterait les valeurs du Habert. L'objectif d'un tel document était de mettre par écrit les valeurs « non négociables » du fonctionnement du Habert. Il s'agit des valeurs concernant l'organisation, l'animation, la posture vis à vis des hébergés, le fonctionnement de l'équipe ; toute valeur qui est essentielle, tant pour les salariées, que pour les bénévoles et les hébergés. Ce document a été finalisé courant 2025. Il reflète l'engagement de chacun. Les entretiens qui ont été menés au cours du processus de recrutement de la Directrice du Habert se sont appuyés sur cette charte ; ainsi, l'adhésion des candidat(e)s aux valeurs énoncées dans ce document a été évaluée.

Coup de projecteur sur les ateliers de bien-être du local 51. Au fil des échanges entre les hébergés, l'envie de créer des moments de « bien-être » réservés aux femmes s'est imposé naturellement. De là est né un petit groupe de trois participantes motivées, désireuses de proposer des temps dédiés au soin de soi, pensés par elles et pour elles. Ces ateliers ont pour objectif d'offrir aux femmes un moment qui leur est entièrement consacré : se détendre, se ressourcer et profiter d'un temps convivial entre elles. Danse, soins du visage, coiffure, massage… autant d'activités imaginées pour favoriser le bien-être, la détente et le plaisir. Ces temps partagés permettent également de renforcer la confiance en soi, de renouer avec des sensations positives et de se sentir bien dans son corps. Ils créent un espace chaleureux, bienveillant et sécurisé, dans lequel chacune peut exprimer librement sa capacité à prendre soin d'elle-même et des autres.

Coup de projecteur sur les difficultés rencontrées par le secteur associatif de la solidarité. Selon un état des lieux dressé par la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) et publié en septembre 2025, le secteur associatif de la solidarité (travail auprès des personnes sans abri, hébergement, logement, insertion par l'activité économique, accompagnement social en général) est menacé de voir disparaître une bonne partie de ses membres aux niveaux national et local. Ce sont pourtant les acteurs associatifs de la solidarité que les pouvoirs publics ont choisis pour mettre en œuvre une grande part des politiques publiques d'aide sociale de l'État et des Collectivités territoriales. Mais ce secteur est pris dans un étau entre des financements de plus en plus incertains et une augmentation de la pauvreté et des besoins d'accompagnement des personnes. Les conséquences de cette situation sont extrêmement lourdes. Ainsi, l'état des lieux qui a été réalisé par la FAS indique que 50,5% des structures subissent une dégradation de leur trésorerie sur les trois dernières années et 24,4% disposent de moins de deux mois de liquidités, mettant leur d'activité en danger immédiat. 30% des structures répondantes ont déclaré qu'elles seraient en situation critique d'ici fin 2025, selon les projections issues de l'état des lieux. 58,3% des répondants ont une visibilité inférieure à 12 mois sur leurs financements. L'analyse des documents comptables confirme cette tendance avec une baisse de 15 à 25% des trésoreries

disponibles sur la période 2021-2023, baisse qui est particulièrement marquée chez les structures régionales et départementales.
Le Habert n'échappe pas à ce climat défavorable. Même si l'association dispose encore d'une trésorerie importante (de l'ordre de 6 mois d'activité), elle accuse en 2025 une baisse significative de celle-ci. Par ailleurs, les financements publics se font plus fragiles, à l'image de la fin du financement du dispositif MALU par la METRO. Quant aux financements privés, la situation est elle aussi critique. La collecte de fonds par les fondations privées diminuant, leur soutien aux activités du Habert s'en ressent : baisse des financements du Secours Catholique, de la Fondation pour le Logement, de la Fondation de France … Face à cela, les dépenses du Habert sont à la hausse ; en particulier les loyers et les salaires. En conséquence nous avons enregistré en 2025 un résultat déficitaire. Ce déficit a pu rester modéré grâce à un soutien financier d'entreprises privées (VINCI et LEON GROSSE).
Coup de projecteur sur l'arrêt du financement du dispositif MALU par la METRO. Alors que le dispositif MALU offrait un cadre relativement stable, permettant d'inscrire les familles dans des parcours d'accompagnement sécurisés, l'année 2025 a été marquée par l'annonce de l'arrêt du financement de ce dispositif par la Métropole, à échéance de juin 2026. En mettant fin à la convention en cours, cette décision a constitué un choc pour l'ensemble des acteurs concernés. Les conséquences ont été immédiates, en premier lieu pour les familles, générant une forte inquiétude quant à la continuité de leur hébergement et de leur accompagnement. Afin de tenter de limiter l'impact de cette décision unilatérale, les équipes du Habert et de l'association Un Toit Pour Tous se sont fortement mobilisées. De multiples initiatives ont été engagées afin de chercher des solutions en tentant de mobiliser l'ensemble de nos partenaires. Des concertations régulières ont été mises en place, associant les familles, les structures accompagnantes, les institutions et les collectivités. Nos contacts ont notamment été renforcés avec les communes afin de chercher à identifier des perspectives de relogement.
La décision de la METRO vient fragiliser des parcours de vie déjà précaires. Elle illustre un désengagement d'une partie des pouvoirs publics vis-à-vis de personnes qui se trouvent pourtant parmi les plus vulnérables, en particulier celles ne disposant pas de droits au séjour. Elle contribue à accentuer les ruptures de parcours et à éloigner davantage ces familles de perspectives d'insertion et d'intégration.

Eléments de perspective pour l'année 2026

Animation du collectif. Les perspectives pour l'année 2026 s'inscrivent dans la continuité de la dynamique nouvelle vue en 2025. Bien que la participation soit encore progressive, liée à la mise en place récente de nouvelles propositions, les retours des participants sont très positifs et témoignent d'une réelle mobilisation. Les actions mises en place seront poursuivies, voir développées, notamment les activités sportives. Concernant le soutien apporté à la communauté d'Emmaüs, au vu de la forte demande émanant des personnes hébergées par Le Habert, une réflexion est menée avec les responsables de la communauté afin d'envisager une augmentation de notre participation. Ainsi, la dynamique se poursuit en 2026 avec des temps de bénévolat

organisés deux fois par mois, un lien renforcé avec l'encadrante technique et une très bonne identification des participants issus du Habert par les Compagnons de la communauté d'Emmaüs.

Formation des personnels salariés. En 2025, on note l'entrée d'un nombre important de femmes victimes de violences au sein du dispositif SIAO. Cette évolution des profils accueillis vient interroger l'adéquation du cadre proposé par l'association. Ces situations soulèvent notamment des questions quant à notre capacité à garantir un accompagnement pleinement adapté, notamment en matière de sécurité et d'accompagnement spécifique. Ces constats ouvrent ainsi une réflexion, engagée en fin d'année 2025 et amenée à se poursuivre en 2026, autour de l'adaptation des pratiques professionnelles, des orientations vers le dispositif, ainsi que de l'intérêt de renforcer les compétences de l'équipe, notamment par la formation.

Mise en place d'un Conseil de Vie Sociale. L'association Le Habert a la préoccupation d'associer pleinement les personnes hébergées à la vie et à la gouvernance de l'association. Ainsi, par le passé, la mise en place d'une instance qui donnerait la parole aux personnes hébergées et qui permettrait de les associer aux orientations prises par l'association avait été évoquée à plusieurs reprises. Cette instance, nommé « Conseil de Vie sociale », verra le jour en 2026.

le habert
HEBERGEMENT SAINT-PAUL

Nous vous remercions pour l'attention portée à notre association et à son activité durant l'année 2025

N'hésitez pas à nous contacter
https://le-habert.fr

Et surtout … merci pour votre soutien !